

SAINTE AGATHE DES MONT
Ici bat le cœur des Laurentides

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-M-368-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-368 RÉGISSANT LA DISTRIBUTION
D'OBJETS À USAGE UNIQUE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 9 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2025-M-368-1 modifiant le règlement numéro 2023-M-368 régissant la distribution d'objets à usage unique.

Le présent règlement a pour objet :

- De modifier, entre autres pour apporter une précision quant au polymère d'origine végétale, dont les propriétés s'apparentent à celles de plastiques traditionnels, appelé acide polylactique (PLA) pour limiter l'écoblanchiment et amener les consommateurs à effectuer des choix écologiques.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, à l'onglet « Documents pour la prochaine séance - 9 décembre 2025 – Ville » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 décembre 2025.

Anny Després, greffière adjointe